

RAPPORT DE GESTION 2023 DE LA SOCIETE CITY CARS



The **EV** revolution is here

1 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

Dénomination sociale :

City Cars

Forme Juridique :

Société Anonyme

Objet :

La Société a pour objet en Tunisie ou ailleurs :

1. L'importation, l'exportation, la commercialisation de tout véhicule de transport, de tout véhicule industriel ainsi que toute pièce détachée, accessoire, et en général tout produit accessoire aux dits véhicules. La représentation de tout fabricant ou commerçant de véhicules automobiles ou pièces détachées. La maintenance et la réparation de tout véhicule de transport, tout véhicule industriel de quelque nature que ce soit.
2. Le commerce de distribution (achat et vente) de véhicules d'occasion.
3. Toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets similaires ou connexes.
4. Et généralement, toute prise de participation directe ou indirecte dans le capital de sociétés civiles ou commerciales, quel que soit leur forme ou leur objet. ».

City Cars est l'importateur et distributeur de la marque sud-coréenne KIA en Tunisie.

Date de création :

Août 2007

Date de démarrage d'activité :

Décembre 2009

Siège social :

31, Rue des usines, Zone Industrielle Kheireddine, 2015, la Goulette, Tunis – Tunisie

Régime fiscal :

Droit commun

Identifiant Unique :

1017529Z

Capital social :

Le capital social est de 18.000.000 DT divisé en 18.000.000 actions d'une valeur nominale de 1 DT chacune.

Membres d'organe d'administration et de direction :

Au 31/12/2023, le conseil d'administration de CITY CARS se compose de :

Membre	Qualité	Représenté par
Mme. Amel BOUCHAMAOUI	Présidente	Elle-même
Automobile Investment Company	Membre	Mr. Firas SAIED
Mr. Khaled BOUCHAMAOUI	Membre	Lui-même
Mme. Wided BOUCHAMAOUI	Membre	Elle-même
Mr. Tarek BOUCHAMAOUI	Membre	Lui-même
Mme. Mouna BOUCHAMAOUI	Membre	Elle-même
Mr. Zied BOUCHAMAOUI	Membre	Lui-même
Mr. Mohamed CHABCHOUB	Membre	Lui-même
Mr. Mohamed Amin CHABCHOUB	Membre	Lui-même
Mr. Abderrahman Mohamed AKKARI	Membre	Lui-même
Mr. Slim KALLEL	Membre	Lui-même
Mr. Walid BEN ALI	Membre	Lui-même

A partir du 1^{er} Février 2019, M. Mohamed Riadh ANNABI assure la fonction de Directeur Général de la société CITY CARS..

Commissaires aux comptes :

- Société Générale d'Expertise & Management (GEM), représentée par Mr. Abderrazak GABSI, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.
Adresse : Immeuble Le Banquier - 2^{ème} étage - rue du Lac Windermere - Les Berges du Lac - 1053 Tunis.
- Société AMC Ernst & Young, représentée par Mr. Fehmi LAOURINE, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.
Adresse : EY Tower. Avenue Fadhel Ben Achour-Centre Urbain Nord 1003 Tunis.

Comité permanent d'audit :

Le comité permanent d'audit est composé de :

- Mme. Mouna BOUCHAMAOUI : Présidente du comité
- Mr. Firas SAIED : Membre
- Mr. Mohamed Amin CHABCHOUB : Membre

Conditions d'accès aux assemblées :

Selon l'article 33 des statuts de la société CITY CARS « Les titulaires d'Actions libérées des versements exigibles, peuvent assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité, ils peuvent voter par correspondance ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Les Sociétés sont valablement représentées, soit par leur Président, leur Directeur Général ou par un membre de leur Conseil d'Administration, par un de leurs Gérants, soit par un mandataire muni d'un pouvoir régulier sans qu'il ne soit nécessaire que le Président, le Directeur Général, le Gérant, le membre du Conseil ou le mandataire soit personnellement Actionnaires.

Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le tout à défaut d'entente entre l'usufruitier et le nu-propriétaire. »

2 RAPPORT D'ACTIVITÉ

L'année 2023 a été caractérisée par des événements majeurs qui ont marqué l'activité de City Cars tout au long de cet exercice. Ces événements ont porté principalement sur :

- La réduction de 10% du quota d'importation pour les Véhicules Hors populaires comparativement au quota de 2022.
- L'extinction de la production du modèle «RIO» par le Constructeur à partir du 2^{ème} semestre 2023, ce modèle qui a considérablement contribué au succès de la marque KIA en Tunisie depuis son lancement, n'a pas affecté le volume global des ventes VN durant l'année 2023, et ce, grâce à une révision du mix-produits par la reconfiguration de certains modèles existants ainsi que l'introduction de nouveaux modèles. Cette attitude vis-à-vis à la disparition d'un modèle phare du marché traduit le fort potentiel de la marque et sa résilience.
- Compte tenu des changements énergétiques qui se sont opérées sur le secteur automobile à l'échelle mondiale favorisant le développement des Véhicules Électrifiés, le constructeur KIA a procédé agressivement à l'élargissement de sa gamme des modèles de Véhicules Électrifiés. S'inscrivant dans cette politique, City Cars a intensifié en 2023 ses ventes des modèles Hybrides (NIRO & SPORTAGE) et a lancé en fin d'année son 1^{er} modèle 100% électrique (EV6) en Tunisie.

1- Le marché de distribution automobile

Le marché de distribution automobile a enregistré au terme de l'année 2023 une légère hausse de 0,6% par rapport à une année auparavant. En effet, les immatriculations en Véhicules Légers se sont élevées à 55.813 unités en 2023 contre 55.455 en 2022.

Quant à la marque KIA, elle a enregistré 6.346 immatriculations VL en 2023, en hausse de 8,7% par rapport à 2022 et a maintenu ainsi sa 2^{ème} position sur le marché Tunisien en 2023 avec une part de marché de 11,4%, en amélioration de 0,8 point comparativement à 2022.

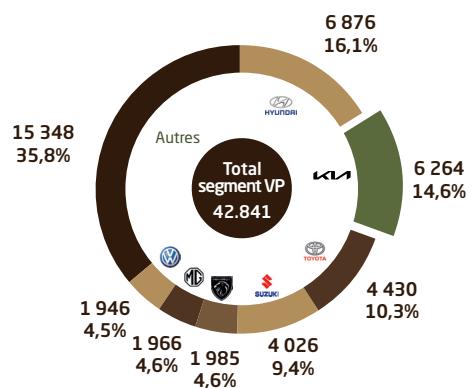
Marque	2023		2022		2023 vs 2022	
	Unités	PDM	Unités	PDM	Unités	PDM
HYUNDAI	6 876	12,3%	7 358	13,3%	-6,6%	-0,9%
KIA	6 346	11,4%	5 840	10,5%	8,7%	0,8%
TOYOTA	4 856	8,7%	4 702	8,5%	3,3%	0,2%
PEUGEOT	4 696	8,4%	4 248	7,7%	10,5%	0,8%
SUZUKI	4 026	7,2%	2 519	4,5%	59,8%	2,7%
ISUZU	3 568	6,4%	4 957	8,9%	-28,0%	-2,5%
FIAT	3 238	5,8%	3 315	6,0%	-2,3%	-0,2%
VOLKSWAGEN	2 739	4,9%	2 615	4,7%	4,7%	0,2%
MAHINDRA	2 189	3,9%	1 317	2,4%	66,2%	1,5%
M.G	1 966	3,5%	1 662	3,0%	18,3%	0,5%
AUTRES MARQUES	15 313	27,4%	16 922	30,5%	-9,5%	-3,1%
Total	55 813	100,0%	55 455	100,0%	0,6%	0,0%

Source : ATTT

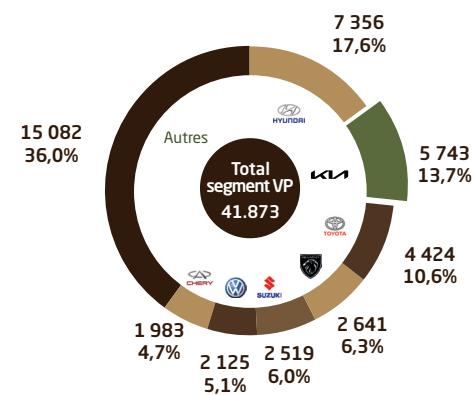
S'agissant du segment de Véhicules Particuliers, il a enregistré une hausse de 2,3% passant de 41.873 VP immatriculés en 2022 à 42.841 unités immatriculées en 2023. Quant à la marque KIA, avec 6.264 immatriculations VP en 2023, a maintenu sa 2^{ème} position sur le segment VP tout en améliorant sa part de marché qui s'est établie à 14,6% en 2023 contre 13,7% en 2022.

Les graphes ci-dessous illustrent la répartition du segment des Véhicules Particuliers par marque en 2023 vs 2022 :

Répartition du segment VP par marque 2023 (unités et %)



Répartition du segment VP par marque 2022 (unités et %)



Source ATTT

2- Activité de CITY CARS

L'activité de City Cars a connu au terme de l'exercice 2023 une amélioration significative. En effet, le volume des ventes VN a enregistré une augmentation de 8,8% pour atteindre 6.403 unités et les revenus ont progressé de 9,0% pour s'élever à 360.758 KDT contre 330.890 KDT en 2022.

Quant au résultat net, il s'est élevé au terme de l'exercice 2023 à 30.118 KDT contre 28.582 KDT en 2022, marquant une hausse de 5,4%.

2-1 Les revenus

Les revenus par activité 2023 vs 2022 se détaillent comme suit :

Activité	CA 2023 (KDT)	%	CA 2022 (KDT)	%	2023 vs 2022
Activité Vente VN	351 156	97,3%	323 110	97,6%	8,7%
Activité Après-vente	9 602	2,7%	7 780	2,4%	23,4%
TOTAL	360 758	100%	330 890	100%	9,0%

2-1-1 Activité Vente Véhicules Neufs

En dépit de la baisse du quota de 10% en 2023 pour les Véhicules hors populaires, City Cars a pu augmenter son volume des ventes VN de 8,8% grâce à un important stock VN de départ et des importations en début d'année différentes au quota 2022. Le tableau ci-après fournit le détail des ventes VN par modèle 2023 vs 2022 :

MODÈLE	ANNÉE 2023				ANNÉE 2022				2023 vs 2022	
	Volume		Chiffre d'affaires		Volume		Chiffre d'affaires			
	Volume	%	C.A (KDT)	%	Volume	%	C.A (KDT)	%	Volume	C.A
PICANTO POPULAIRE	1 739	27,2%	49 762	14,2%	1 108	18,8%	31 217	9,7%	56,9%	59,4%
PICANTO	1 563	24,4%	67 149	19,1%	612	10,4%	24 272	7,5%	155,4%	176,7%
RIO	1 807	28,2%	95 442	27,2%	3 173	53,9%	162 225	50,2%	-43,1%	-41,2%
STONIC	164	2,6%	10 929	3,1%						
SELTOS	174	2,7%	17 074	4,9%	177	3,0%	16 319	5,1%	-1,7%	4,6%
XCEED	199	3,1%	19 543	5,6%	222	3,8%	21 944	6,8%	-10,4%	-10,9%
SPORTAGE	623	9,7%	79 098	22,5%	459	7,8%	55 036	17,0%	35,7%	43,7%
NIRO	33	0,5%	4 003	1,1%	2	0,0%	210	0,1%	1550%	1806%
SORENTO	14	0,2%	3 012	0,9%	33	0,6%	6 570	2,0%	-57,6%	-54,2%
EV6	2	0,0%	416	0,1%						
K 2500	85	1,3%	4 728	1,3%	99	1,7%	5 317	1,6%	-14,1%	-11,1%
TOTAL	6 403	100%	351 156	100%	5 885	100%	323 110	100%	8,8%	8,7%

Le chiffre d'affaires VN 2023 représente 97,3% du chiffre d'affaires global de CITY CARS.

2-1-2 Activité après-vente

Les revenus de l'activité après-vente ont enregistré courant l'exercice 2023 une progression remarquable de 23,4% pour s'élever à 9.602 KDT contre 7.780 KDT en 2022.

2-2 Analyse des éléments des états financiers 2023

Il ressort des états financiers 2023 les éléments suivants :

A) La marge brute :

La marge brute a atteint 53.185 KDT au terme de l'exercice 2023 contre 49.556 KDT en 2022, marquant ainsi une hausse de 7,3%.

B) Les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation ont enregistré au terme de l'exercice 2023 une augmentation de 19,2% pour atteindre 7.808 KDT contre 6.552 KDT en 2022.

Cette progression provient principalement de l'augmentation des services bancaires qui sont passés de 625 KDT en 2022 à 1.444 KDT en 2023 provenant principalement de la hausse des frais de confirmation exigés par le constructeur à partir du mois de juin 2022 pour les lettres de crédit relatives aux importations des Véhicules Neufs.

C) Les charges de personnel :

Les charges de personnel ont enregistré au terme de l'exercice 2023 une augmentation de 10,1% pour s'élever à 4.188 KDT contre 3.805 KDT en 2022.

Le ratio (Charges de personnel/CA) est passé de 1,15% en 2022 à 1,16% en 2023.

D) Les dotations aux amortissements et aux provisions :

Les dotations aux amortissements et aux provisions ont enregistré une hausse de 901KDT en 2023 pour s'établir à 1.733 KDT contre 832 KDT en 2022. Cette augmentation est due principalement à la hausse des dotations aux provisions pour risques et charges.

E) Le résultat d'exploitation :

Le résultat d'exploitation s'est établi au terme de l'exercice 2023 à 39.800 KDT contre 38.814 KDT en 2022, marquant une progression de 2,5%

F) Les produits des placements :

Courant l'exercice 2023, les produits des placements ont enregistré une augmentation de 16,9% atteignant 7.489 KDT contre 6.406 KDT en 2022. Cette augmentation provient exclusivement des dividendes reçus qui sont passés de 1.999 KDT en 2022 à 3.371 KDT en 2023.

G) Les charges financières nettes :

Les charges financières nettes se sont élevées au terme de l'exercice 2023 à 1.479 KDT contre 877 KDT en 2022, cette augmentation est due essentiellement à la hausse des intérêts sur effets escomptés en 2023, et ce, afin de parfaire les engagements financiers et maintenir un niveau des placements financiers assez élevé.

H) Autres gains ordinaires :

Courant l'exercice 2023, la société City Cars a été dédommagée suite à un jugement définitif portant sur un lot de véhicules endommagés lors des évènements de janvier 2011, le montant de ce gain s'élève à 679 KDT.

I) Le résultat avant impôt :

Le résultat avant impôt s'est établi au terme de l'exercice 2023 à 46.220 KDT contre 43.972 KDT en 2022, marquant ainsi une hausse de 5,1%.

J) Le résultat net de l'exercice :

Le résultat net de l'exercice 2023 s'est hissé à 30.118 KDT contre 28.582 KDT en 2022, marquant ainsi une progression de 5,4%.

K) La trésorerie :

Au 31/12/2023, la trésorerie s'est élevée à 70.435KDT contre 92.331 KDT une année auparavant, marquant une régression de 23,7%.

2-3 Les ressources humaines :

A) L'effectif :

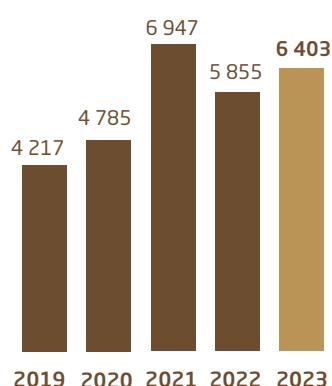
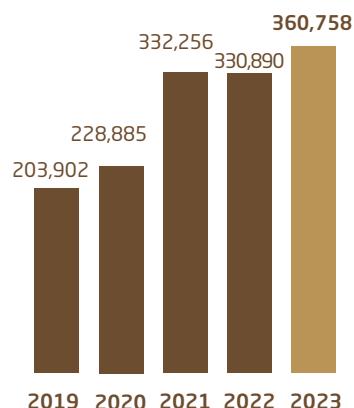
A fin 2023, l'effectif de CITY CARS s'est établi à 69 employés contre 67 salariés une année auparavant, soit à 2 employés de plus. L'effectif moyen est réparti par catégorie en 2023 vs 2022 comme suit :

Catégorie professionnelle	2023		2022		2023 vs 2022
	Effectif	%	Effectif	%	
Agents d'exécution	33	48%	32	48%	1
Agents de maîtrise	26	38%	24	36%	2
Cadres	10	14%	11	16%	-1
TOTAL	69	100%	67	100%	2

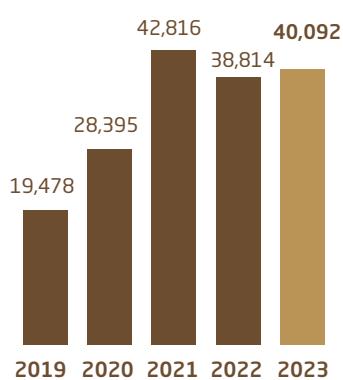
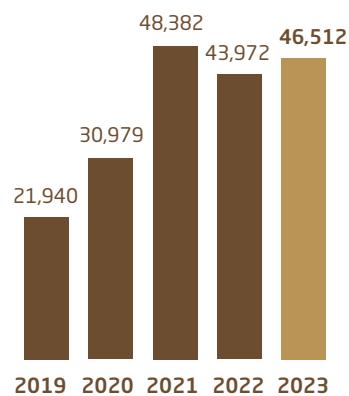
B- La formation en interne :

La plupart des employés de CITY CARS et particulièrement, le personnel commercial, le personnel après-vente ainsi que les agents du réseau ont suivi des formations en interne assurées par l'équipe de formation de CITY CARS ou par des formateurs de KIA MOTORS. Un service de formation on-line est également mis à la disposition de CITY CARS par le constructeur KIA MOTORS, et comporte les modules suivants:

- SCRP (Sales Consultant Recognition program) pour les commerciaux ;
- KSAP (KIA Service Advisor Program) pour les conseillers de service ;
- TRP (Technician Recognition Program) pour le personnel technique ;
- PRP (Parts Recognition Program) pour le personnel du département Pièces de Rechange.

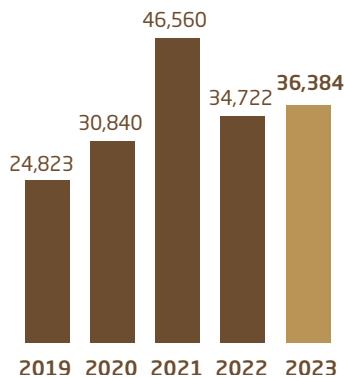
3- Evolution et performances de CITY CARS au cours des cinq derniers exercices
**Evolution du volume des ventes VN
2019 - 2023**

**Evolution du CA (MD)
2019 - 2023**


Le taux de croissance annuel moyen du volume des ventes VN s'est établi à 11% sur la période 2019-2023 alors que le taux d'évolution moyen du chiffre d'affaires sur cette même période a affiché une évolution dans une proportion supérieure à celle du volume des ventes VN, soit 15,3%.

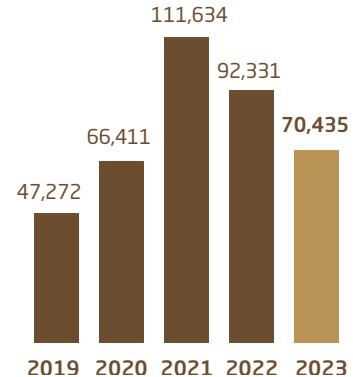
**Evolution du résultat d'exploitation (MD)
2019 - 2023**

**Evolution du résultat avant impôt (MD)
2019 - 2023**


- Le résultat d'exploitation a enregistré une évolution annuelle moyenne substantielle de 19,8% sur la période 2019-2023.
- Le résultat avant impôt a affiché un taux de croissance annuel moyen remarquable de 20,6% pour la période 2019-2023.

**Evolution du fonds de roulement (MD)
2019 - 2023**



**Evolution de la trésorerie (MD)
2019 - 2023**



- Le fonds de roulement a évolué en moyenne annuelle sur la période 2019-2023 de 10%.
- La trésorerie a affiché une augmentation annuelle moyenne de 10,5% courant la période 2019-2023.

4- Principaux risques liés à l'activité de distribution de véhicules

4-1 Risques liés au cadre réglementaire

Le secteur de la distribution automobile en Tunisie est strictement réglementé par les pouvoirs publics et l'importation dépend de la balance des paiements et de l'évolution du PIB.

4-2 Risque de change

Etant donné que CITY CARS importe tous les produits qu'elle commercialise, elle demeure fortement exposée au risque des fluctuations du Dinar Tunisien face aux devises étrangères. Pour se prémunir contre ce risque, CITY CARS procède systématiquement à des achats à terme de devises.

5- Activité des sociétés filiales

5-1 Activité de la société filiale «CITY CARS GROS»

5-1-1 Présentation de CITY CARS GROS

CITY CARS GROS est une société à responsabilité limitée ayant pour objet en Tunisie ou ailleurs, l'importation, la commercialisation de toute pièce de rechange, accessoires, et en général tout produit accessoire aux véhicules. Son capital social est de 1 Million de Dinars, détenu à raison de 99,95% par CITY CARS.

5-1-2 Activité CITY CARS 2023

Au terme de l'exercice 2023, le chiffre d'affaires de CITY CARS GROS a enregistré une augmentation de 15,2% pour atteindre 19.633 KDT contre 17.044 KDT en 2022.

Quant au résultat net, il s'est établi en 2023 à 3.884 KDT contre 4.163 KDT en 2022, marquant ainsi une baisse de 6,7%.

5-2 Activité de la société filiale « LOGISTIC CARS»

5-2-1 Présentation de LOGISTIC CARS

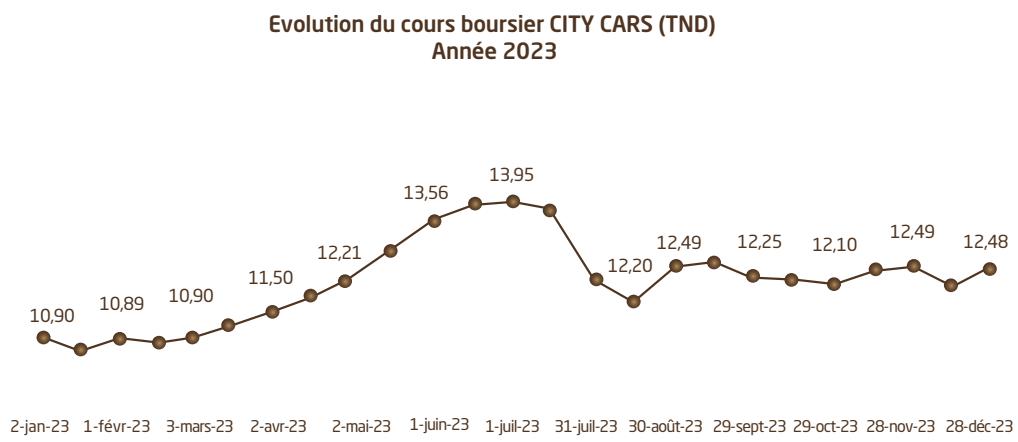
LOGISTIC CARS est une Société à Responsabilité Limitée, créée en 2016 ayant comme activité les prestations de service se rapportant à la logistique des Véhicules Neufs et l'entretien des véhicules. Son capital social est de 2 Millions de Dinars, détenu à raison de 75% par CITY CARS et 25% par CITY CARS GROS.

5-2-2 Activité LOGISTIC CARS 2023

Durant l'année 2023, les revenus de LOGISTIC CARS ont connu une hausse remarquable de 41,1% pour atteindre 1.856 KDT contre 1.315 KDT en 2022.

Cette hausse des revenus a permis à LOGISTIC CARS de réduire le déficit au titre de l'exercice 2023 qui s'est établi à 193 KDT contre un résultat 2022 négatif de 522 KDT.

6- Evolution du cours de bourse du titre CITY CARS



Le cours boursier du CITY CARS a enregistré au terme de l'année 2023 une hausse de 16,3% passant de 10,700 DT à fin 2022 à 12,480 DT à fin 2023.

Compte tenu d'un dividende distribué de 1,250 DT par action, la performance du titre CITY CARS sur l'année 2023 s'est établi à 26%.

7- Renseignements sur la répartition du capital et les droits de vote

Au 31/12/2023, le capital social de CITY CARS est de 18.000.000 DT, divisé en 18.000.000 actions de 1 dinar de nominal, toutes ordinaires, donnant droit aux mêmes droits de vote.

Les actionnaires qui détiennent plus de 5% du capital social de CITY CARS à fin 2023 se détaillent comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions	Valeur Nominales (DT)	% du capital et des droits de vote
Automobile Investment Company	11 970 641	11 970 641	66,50%
Horchani Finance	1 800 001	1 800 001	10,00%

Par ailleurs, il importe de noter que la société Horchani Finance a déclaré avoir franchi le seuil de 5% et de 10% respectivement en date du 20 juillet 2023 et 15 août 2023.

8- Evolution des capitaux propres et des dividendes distribués courant les trois derniers exercices

Rubrique	2021	2022	2023	2022 vs 2021	2023 vs 2022
Capitaux Propres (DT)	70 165 947	76 506 256	84 124 746	9,0%	10,0%
Résultat net de l'exercice (DT)	32 730 876	28 581 663	30 118 490	-12,7%	5,4%
Dividendes distribués (DT)	14 940 000	22 500 000	22 500 000	50,6%	0,0%

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES 2021-2023

	Capital social	Réserves légales	Autres capitaux propres	Réserve pour réinvestissement exonérée	Réserves spéciales de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2021 (en DT)	18 000 000	1 800 000	(150 095)	7 000 000		10 785 166	32 730 876	70 165 947
<hr/>								
Affectation du résultat 2021 (PV AGO du 29/06/2022)								
* Affectation en résultats reportés	–	–	–	–	–	–	32 730 876	(32 730 876)
* Affectation en réserves pour réinvestissement exonérée	–	–	–	3 000 000	(3 000 000)	–	–	–
* Dividendes distribués	–	–	–	–	–	(22 500 000)	–	(22 500 000)
* Amort subvention d'équipements	–	–	–	(75 000)	(75 000)	–	–	(75 000)
* Ventes actions propres	–	–	–	225 095	225 095	–	–	–
* Plus-values sur ventes actions propres	–	–	–	108 551	108 551	–	–	–
Résultat au 31 décembre 2022	–	–	–	–	–	–	28 581 663	28 581 663
Capitaux propres au 31/12/2022 (en DT)	18 000 000	1 800 000	108 551	10 000 000		18 016 042	28 581 663	76 506 256
<hr/>								
Affectation du résultat 2022 (PV AGO du 22/06/2023)								
* Affectation en résultats reportés	–	–	–	–	–	–	28 581 663	(28 581 663)
* Affectation en réserves pour réinvestissement exonérée	–	–	–	3 000 000	(3 000 000)	–	–	–
* Dividendes distribués	–	–	–	–	–	(22 500 000)	–	(22 500 000)
Résultat au 31 décembre 2023	–	–	–	–	–	–	30 118 490	30 118 490
Capitaux propres au 31/12/2023	18 000 000	1 800 000	108 551	13 000 000		21 097 705	30 118 490	84 124 746

9- Comités spéciaux et rôle

Comité permanent d'audit :

En application de l'article 256 bis du code des sociétés commerciales, le comité permanent d'audit a été créé par décision du Conseil d'Administration du 22 octobre 2012 et se compose actuellement des membres suivants :

- M. Mouna BOUCHAMAOUI : Présidente du comité ;
- M. Firas SAIED ; et
- M. Mohamed Amin CHABCHOUB.

Ce comité a pour attributions de :

- Veiller au respect par la société de la mise en place de systèmes de contrôle interne performant permettant de favoriser l'efficience, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires ;
- Assurer le suivi des travaux des organes de contrôle de la société ; et
- Proposer la nomination du ou des commissaires aux comptes.

10- Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration

Selon l'article 22 des statuts de CITY CARS «Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de trois (3) années renouvelables. La nomination des membres du Conseil d'Administration prend effet dès l'acceptation de leurs fonctions et éventuellement à partir de la date de leur présence aux réunions du Conseil.

L'Assemblée Générale aura la possibilité de réduire la durée du mandat des administrateurs.

Les membres du Conseil d'Administration peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

En cas de vacance d'un poste au conseil d'administration, suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité juridique, le Conseil peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Ces nominations sont soumises à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des membres du conseil d'administration devient inférieur au minimum légal, les autres membres doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue du comblement de l'insuffisance du nombre des membres.

Lorsque le Conseil d'Administration néglige de procéder aux nominations requises ou de convoquer l'Assemblée Générale, tout actionnaire ou le(s) commissaire(s) aux comptes peut demander au juge des référés la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'Assemblée Générale en vue de procéder aux nominations nécessaires ou de ratifier les nominations prévues à l'alinéa premier du présent article. »

11- Dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats

En vertu de l'article 37 des statuts de CITY CARS :

« Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- une fraction égale à 5 % du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.
- les réserves prévues par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.

L'affectation du bénéfice distribuable sera librement décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire. »